

De la recherche à la vie quotidienne

Au service de la science, de la médecine, de l'industrie et au cœur de notre vie quotidienne, le centre de recherche du CEA Cadarache est partout présent

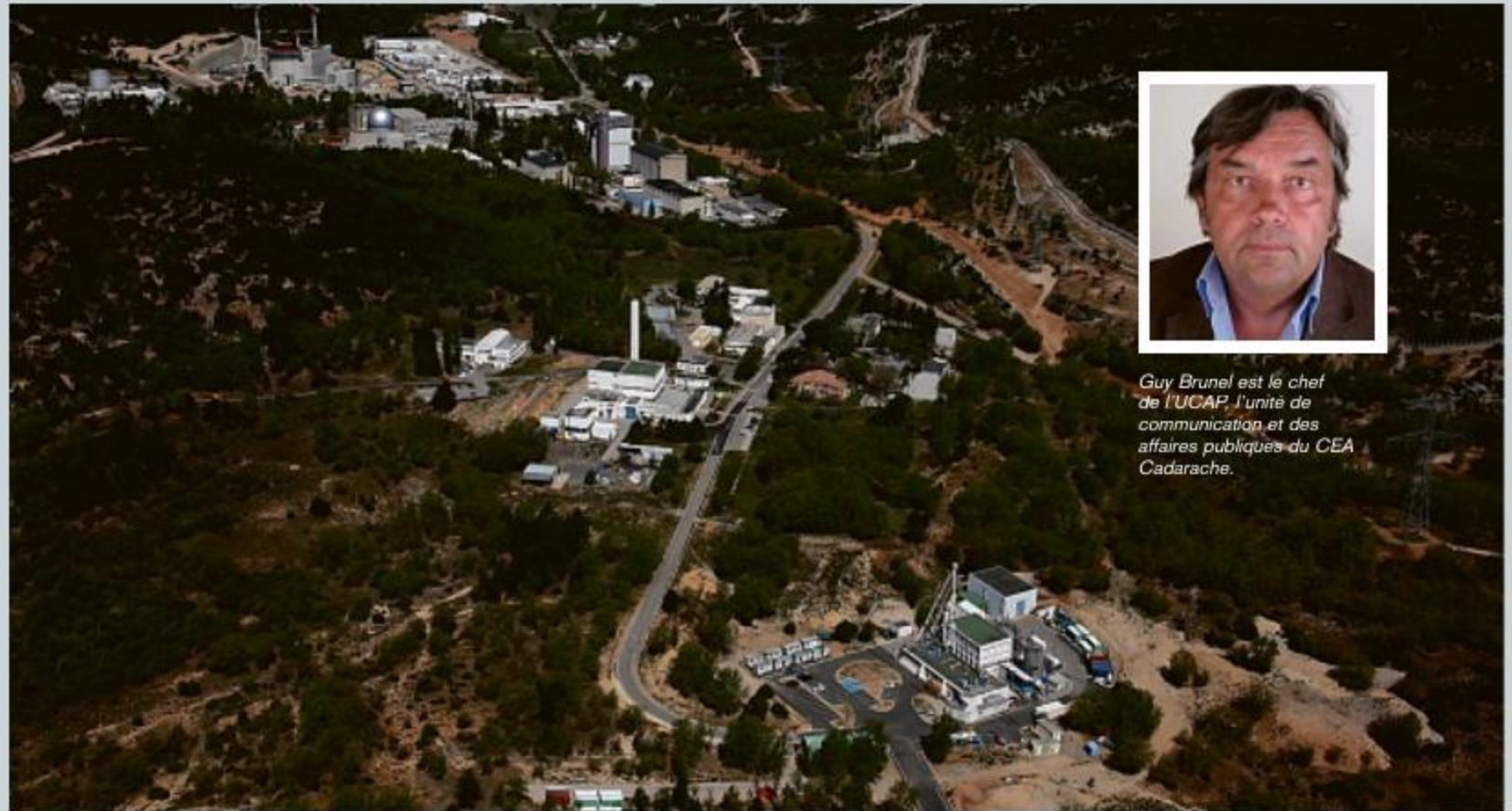
TSN : le rapport pour « tout savoir » sur le CEA Cadarache

Guy Brunel, chef de l'Unité de Communication et des Affaires Publiques, décrypte pour nous les différentes étapes qui permettent au rapport TSN de voir le jour.

Le 28 juin, le CEA Cadarache a publié son rapport TSN: Transparence et Sécurité Nucléaire. Un document officiel que le centre se doit de produire afin de se conformer à la Loi relative à la Transparence et à la Sécurité Nucléaire de 2006. Mais au-delà de l'obligation légale, ce rapport ressemble fort à un mode d'emploi. Une notice qui permet de savoir ce que l'on fait à Cadarache, et de comprendre pourquoi et comment on le fait. « Ce rapport est, avec le rapport environnemental, un des documents techniquement le plus complet que l'on met à disposition du grand public. Même si la loi ne nous l'imposait plus, je suis persuadé qu'on le ferait quand même.; parce que c'est réellement devenu notre bible! » insiste Guy Brunel, chef de l'UCAP. Car c'est aussi la signification de ce rapport : tenter de redonner du sens à un concept sans doute galvaudé : la transparence.

Qui rédige les textes?

Guy Brunel : C'est avant tout un travail d'équipe. Chaque spécialiste écrit sa partie et l'UCAP a la responsabilité des compilations et finalisations. On retrouve ensuite la même synergie au niveau des phases de relecture et de corrections, qui sont également collectives.



Guy Brunel est le chef de l'UCAP, l'unité de communication et des affaires publiques du CEA Cadarache.

Vient ensuite la validation par le directeur. Mais l'objectif est de ne jamais perdre de vue que le document final est destiné au public. Notre rôle est donc de tout faire pour le rendre le plus lisible possible.

Comment peut-on rendre accessible des données extrêmement pointues et techniques?

Au fil des ans, nous avons énormément travaillé sur la forme du rapport afin de proposer plusieurs niveaux de lecture. Chaque partie débute systématiquement par un passage intitulé « l'essentiel du

chapitre », qui permet d'accéder à la plupart des informations sous forme de résumés. Nous intégrons également beaucoup d'encadrés afin de décrypter les méthodes ou les résultats. Enfin, le rapport se termine par un glossaire qui permet là encore de vulgariser tous les termes spécifiques à notre activité.

Le Centre a également fait le choix d'intégrer le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans la constitution du rapport...

Le CHSCT est effectivement partie prenante et, depuis la toute

première version, il a le rapport en mains. Nous organisons des réunions régulières afin de discuter de leurs remarques et corrections qui, le plus souvent, sont intégrées. Le comité procède ensuite à un vote officiel afin de dire s'il est d'accord avec la forme et le contenu du rapport. Enfin, il émet un avis, dans lequel il exprime ses recommandations: elles figurent d'ailleurs en troisième de couverture du rapport.

Le rapport est-il encore appelé à évoluer?

Après les gros efforts de mise en page réalisés ces dernières

années, nous estimons être aujourd'hui arrivés à un « produit » satisfaisant. Cela permet d'une part de travailler sur l'actualisation des données, sans toucher au concept, et d'autre part, cela permet d'avoir des points de comparaison simples d'une année sur l'autre. Cela va donc dans le sens d'une meilleure transparence et d'une meilleure information du public.

Le rapport TSN est directement accessible sur le site Internet du CEA : cadarache.cea.fr

Le rôle de la Commission Locale d'Information

Le rapport TSN est destiné à donner l'ensemble des résultats relatifs aux domaines de la sécurité nucléaire ainsi que les moyens mis en œuvre pour la protection du personnel, des populations et de l'environnement par le CEA Cadarache », rappelle Christian Bonnet, le directeur du centre bucco-rhodanien. « Il est un des maillons de notre chaîne d'information du public sur nos activités et leur impact sur l'environnement. Nous comptons également sur la Commission Locale d'Information de Cadarache pour diffuser ces résultats et compléter cette information. »

Dans cette optique, la CLI vient d'ailleurs d'organiser une réunion plénière, ouverte à la presse, sur la thématique du « bilan 2017 des contrôles sur le site de Cadarache ». Les autorités en charge de la surveillance réglementaire des



différentes installations* ont ainsi pu détailler leurs actions et dresser un inventaire de la sûreté et de la sécurité du centre. « Les 47 inspections réalisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire en 2017 permettent au chef de la division ASN de Marseille, Aubert Le Brozec,

de tirer un bilan « globalement satisfaisant » des conditions dans lesquelles sont transportées, utilisées, et stockées les matières radioactives. Les 32 événements significatifs, dont 2 anomalies classées au premier niveau sur l'échelle INES (qui en compte 8), ont été déclarés en 2017, contre 44 en 2016. « Les points

de vigilance » relevés par l'ASN portent sur la protection contre le risque incendie, la gestion des déchets nucléaires et l'impact environnemental des installations les plus anciennes.

La CLI constitue effectivement un vecteur très important entre le CEA Cadarache et le grand public. « C'est une voix indépendante qui analyse les informations qu'on lui fournit avant de les communiquer au plus grand nombre », ajoute Guy Brunel, le chef de l'UCAP. « Cela reste toujours compliqué de connaître la portée du rapport TSN, comme il est difficile de connaître l'impact des actions d'information de la CLI en direction du grand public. Mais cela ne nous empêche pas de mettre en place tous les moyens nécessaires pour informer le public et répondre aux questions de la Commission pour qu'elle assure sa mission d'information du public. On y répond toujours

et on essaie de le faire le plus rapidement possible! »

*Autorité de Sûreté Nucléaire pour ce qui concerne les Installations Nucléaires de Base (INB) civiles et la radioprotection; DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ce qui concerne les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur (Inspection du travail) pour ce qui concerne la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés.



cadarache.cea.fr

Suivez nous également sur

